

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE POINTE-CLAIRE

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-72-PD1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2775-72-PD1 modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin d'assurer une concordance aux dispositions du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

- Le 6 juin 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2775-72-PD1, intitulé « Règlement modifiant le règlement de Zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin d'assurer une concordance aux dispositions du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles ».
- 2. Le 4 juillet 2023, à 19h00 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
- 3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4. Cet amendement au Règlement PC-2775 est fait dans le but de :
  - Mettre à jour certaines définitions principalement associées aux piscines.
  - Ajouter des définitions concernant les jardins d'eau et les jardins de pluie.
  - Modifier la section 5.10 de façon à adapter et mettre en œuvre les dispositions du règlement provincial sur les piscines résidentielles.
- 5. Les dispositions de l'article 5 de ce projet de règlement relative aux normes de localisation sont sujettes à approbation référendaire.
- 6. Le projet de règlement peut être consulté en soumettant une demande par courriel à <u>greffe@pointe-claire.ca</u> ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 19 juin 2023.

Danielle Gutierrez, OMA Assistante greffière / Assistant City Clerk



PROVINCE OF QUÉBEC CITY OF POINTE-CLAIRE

## PUBLIC NOTICE

## PUBLIC CONSULTATION MEETING DRAFT BY-LAW PC-2775-72-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2775-72-PD1 amending Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to ensure concordance with the provisions of the provincial by-law on residential pool safety:

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

- 1. On June 6, 2023, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-72-PD1, entitled "By-law amending Zoning By-law number PC-2775 of the City of Pointe-Claire to ensure concordance with the provisions of the provincial by-law on residential pool safety".
- 2. On July 4, 2023, at 7:00 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
- 3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
- 4. The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is to:
  - Update certain definitions primarily associated with swimming pools.
  - Add definitions concerning water gardens and rain gardens.
  - Modify section 5.10 to adapt and implement the provisions of the provincial by-law on residential swimming pools.
- 5. The provisions of Section 5 of this draft by-law relating to location standards are subject to the referendum approval process.
- 6. The draft by-law be consulted by submitting a request by e-mail to <a href="mailto:greffe@pointe-claire.ca">greffe@pointe-claire.ca</a> or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given in Pointe-Claire, June 19, 2023.

Danielle Gutierrez, OMA Assistante greffière / Assistant City Clerk